

Procès-verbal Commission sportive Jeudi 7 mars 2024

Les membres de la commission se sont réunis en visioconférence.

Présents : R. PEREYROL, J.-M HELLER , K. CAPELLI, H.-L. GACHOT

Excusé : R. OPPIZZI

Championnat par équipes

- Lors de la rencontre de première phase de R3 poule 8 AS Avoudrey TT 1 Mont Sous Vaudrey 1, Laurent Carnet s'est blessé lors de sa première partie et a dû aller aux urgences. La commission sportive décide de ne pas appliquer la perte de points sur la deuxième partie, non jouée.
- Lors de la rencontre de première phase de R3 poule 1 La Charité TT 1 Semur Montbard 1, Serge Curé s'est blessé à l'échauffement et a fourni un certificat médical. La commission sportive décide de ne pas appliquer la perte de points sur la deuxième partie, non jouée.

Journée 2.

- R4 poule 2. Marc Vielle et Gilles Dubois ont joué dans l'équipe de Torpes 2 lors de la première journée. Ils ne pouvaient pas jouer tous les deux en équipe 3 pour la deuxième journée (art. II.112.1) : Torpes 3 est déclarée battue par pénalité 0-14 et marque 0 point rencontre. Amende de 20€.
- R4 poule 1. Feuille non transmise pour l'équipe exempte Giromagny 2. Amende de 20€.

Journée 3.

- Lors de la rencontre de R2 poule 3 ASPTT Dôle-Foucherans 1 Les Auxons TT 1, l'équipe des Auxons TT 1 s'est présentée à 3 joueurs dont deux joueurs étaient blessés avant le début de la rencontre. Les Auxons TT 1 est déclarée battue par forfait simple 0-14 et marque 0 point rencontre. Amende de 50€.

Criterium fédéral

- En R1 moins de 11 ans, passage à 16 joueurs pour le 4^e tour pour éviter qu'il y ait trop de descentes.